

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 février 2021 à 13 h 30, par visioconférence.

Présents : M. le maire, Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : Mme Nathalie Ricard

Absente : Mme Nathalie Bellavance

CE-2021-138-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte.

CE-2021-139-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-140-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 février 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient et sont adoptés.

CE-2021-141-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020 et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-142-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020 et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-143-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 29 janvier 2021.

CE-2021-144-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne nomme madame Nathalie Reniers, directrice à la Direction de l'administration et des finances, à titre de présidente *par intérim* du comité de retraite des cols bleus.

QUE le comité exécutif nomme également monsieur Rémi Asselin, directeur à la Direction des technologies de l'information, à titre de président permanent du comité de retraite des pompiers.

CE-2021-145-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme la réalisation des travaux exécutés sur la rue Grande Allée et le boulevard Pierre-Le Gardeur pour un montant respectif de 294 919 \$ et de 21 984 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

CE-2021-146-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'embauche de monsieur Anis Gasmi à titre de chef de section, immeubles et équipements, à la Direction des travaux publics à compter du mardi 6 avril 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur Gasmi est fixé au 9^e échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2021-147-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 1^{er} février 2021, recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le rapport d'activités 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC Les Moulins.

QUE copie de la résolution du conseil municipal et du rapport d'activités 2020 soient transmis à la MRC Les Moulins pour dépôt officiel et, par la suite, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

CE-2021-148-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver l'entente de location entre la Ville de Terrebonne et les Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne n° 3483 pour la location de la salle principale située au 505, rue Théberge.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de location incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'un soutien financier de 16 503,60 \$ soit accordé aux Chevaliers de Colomb du Conseil de Terrebonne n° 3483 pour ladite entente de location 2021-2023.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-149-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 50.

Président

Greffier